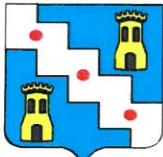


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY  
69210

Mairie de CHEVINAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° 1 – Séance du 27 janvier 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

**Présents** : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

**Absents excusés** : Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE, Sophie DOURS.

**Date de convocation** : 22 janvier 2026

**OBJET : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant la possibilité à la Commune, dans l'attente du vote du budget primitif, de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts l'année précédente (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits (hors reste-à-réaliser) au budget 2025.

À savoir :

Budget communal : chapitres 20, 21 et 23 :  $89\,727,69 \times 25\% = 22\,431,92 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater, avant le vote du budget 2026, les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts (hors reste-à-réaliser) en 2025 soit : 22 431,92 € (détail en annexe).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

**Délibération adoptée : 10 votes pour et 1 abstention**

Le Maire,  
Richard CHERMETTE



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture